

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 17 mai 2017, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Au cours de la séance, le Conseil a approuvé plusieurs dossiers.

I. Au titre des mesures normatives.

Les projets de décrets suivants ont été adoptés :

Projet de décret portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE).

Le mandat des membres du Conseil d'Administration de la Société Béninoise d'Énergie Électrique est arrivé à expiration.

Il est procédé à son renouvellement dans sa nouvelle configuration résultant de l'application du contrat-plan Etat/Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE), dans le cadre du partenariat entre le Bénin et le Millenium Challenge Corporation.

Le Conseil des Ministres a donc adopté le présent décret portant nomination des nouveaux membres et instruit le Ministre de l'Énergie, de l'Eau et des Mines, de prendre les dispositions nécessaires pour leur installation effective.

Il a par ailleurs été instruit de faire un compte rendu périodique de l'évolution

de la situation administrative, financière et technique de l'entreprise.

II. Au titre des communications.

2.1 Aménagement de l'axe routier Tanguiéta-Batia-Konkombri-Mékrou-Banikoara-Sampéto pour la desserte de la réserve de biosphère de la Pendjari et de la réserve de biosphère transfrontalière du W.

Le Conseil des Ministres a examiné une communication présentée conjointement par le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable et le Ministre du Tourisme et de la Culture, relative à l'aménagement de l'axe routier Tanguiéta-Batia-Konkombri-Mékrou-Banikoara-Sampéto pour la desserte de la réserve de biosphère de la Pendjari et de la réserve de biosphère transfrontalière du W.

Les Réserves de faune de la Pendjari et du W recèlent d'importantes ressources floristiques et fauniques et des paysages culturels à haute valeur touristique. Elles constituent le dernier refuge de la grande faune ouest africaine et enregistrent actuellement des arrivées de touristes nationaux et étrangers qui atteignent chaque année environ 7000 visiteurs, dont plus de 6500 à la seule réserve de la Pendjari.

Ce niveau de fréquentation de nos réserves de faune est en deçà de leur potentiel d'attractivité, au regard des ambitions stratégiques de promotion du secteur touristique.

Pour traduire sa volonté de promouvoir le secteur, le Gouvernement, à travers les projets phares de son Programme d'Action, a passé un contrat d'affermage avec African Parks Network, une ONG spécialisée, de réputation internationale. Les objectifs poursuivis nécessitent la mise en place d'infrastructures et d'équipements pouvant faciliter les activités touristiques,

avec un impact économique sur les revenus et le développement des communautés riveraines.

Or, les difficultés actuelles d'accessibilité et de desserte des deux réserves constituent l'un des handicaps majeurs à leur bonne fréquentation.

C'est pourquoi, le Conseil des Ministres a décidé de l'aménagement du réseau routier reliant ces deux réserves en vue d'un accroissement substantiel des arrivées touristiques, les années à venir.

2.2 Adoption du plan d'affaires pour la délégation de la gestion du complexe du parc national de la Pendjari à African Parks Network.

Le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable a soumis à l'appréciation du Conseil des Ministres, un projet de délégation de la gestion du complexe du parc national de la Pendjari à African Parks Network et un plan d'affaires quinquennal de développement dudit complexe.

La mise en œuvre du programme d'action gouvernemental pour le développement des patrimoines et du tourisme, en partenariat avec African Parks Network, comprend un dispositif de sécurisation et de protection du complexe de la Pendjari et un plan d'affaires quinquennal (PAQ) qui inclut un plan d'urgence de six (06) mois.

La vision à long terme est de : « Réhabiliter et enrichir le complexe du parc national de la Pendjari et sa périphérie sur le long terme en tant que partie intégrante du plus grand écosystème de savanes protégées d'Afrique de l'Ouest. Ceci implique une gestion efficace et moderne, adaptée aux objectifs de conservation, tout en contribuant au développement du tourisme et à une

nouvelle dynamique de développement économique et social. »

Le coût global du plan d'affaires est de vingt-six millions de dollars US, soit environ quinze milliards six cent millions de FCFA dont trois milliards six cent millions de FCFA à prendre en charge par l'État béninois et douze milliards de FCFA, par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

En vue d'accélérer la mise en œuvre du programme de développement du complexe, et en attendant le bouclage du financement avec les PTF, le Conseil a décidé de mettre en place un préfinancement par le budget national.

Le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable, le Ministre du Tourisme et de la Culture, le Ministre de l'Économie et des Finances, ainsi que le Directeur de l'Agence de promotion des patrimoines et de développement du tourisme, ont été instruits à l'effet de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

2.3 Organisation d'une rencontre au Bénin.

Le Conseil des Ministres a marqué son accord pour la tenue, dans notre pays, de la 39^{ième} session des Comités Consultatifs Inter Africains du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), qui se tiendra à Cotonou, du 7 au 22 juillet 2017.

2.4 Participation du Bénin à des rencontres internationales.

Le Conseil des Ministres a autorisé la participation de notre pays :

- aux 8^{èmes} Jeux de la Francophonie (volet sport), qui se dérouleront à Abidjan, en Côte-d'Ivoire, du 21 au 30 juillet 2017 ;

- à la 8^{ème} édition du tournoi de football de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), qui se tiendra à Bissau, en Guinée Bissau, au cours du mois de novembre 2017.

2.5 Réunions statutaires.

Le Conseil des Ministres a marqué son accord pour la participation aux différentes réunions statutaires, au titre de l'année 2017, des ministères suivants :

- Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

2.6 Compte rendu de mission effectuée à l'étranger.

Le Conseil des Ministres a approuvé le compte rendu de la participation de notre pays à la 71^{ème} session ordinaire des Droits de l'Enfant des Nations Unies, qui s'est tenue à Genève, en Suisse, du 11 au 29 janvier 2016.

Fait à Cotonou, le 17 mai 2017.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Édouard OUIIN-OURO.-